

de ma question de privilège qui permettrait à la Chambre de comparer la position du gouvernement quant au rapport de la commission de conciliation—soit référé au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député soulève une question de privilège et propose que la Chambre discute maintenant d'une motion qui renverrait à un comité permanent l'examen des faits sur lesquels il diffère d'avis avec le ministre, et peut-être d'autres députés. D'après un grand nombre d'autorités, que le député connaît et qui sont aussi bien connues de ses collègues, une contestation de faits ou de déclarations faites à la Chambre ne peut donner lieu à une question de privilège. A mon avis, la motion proposée par le député est une motion de fond et ne saurait être discutée en ce moment comme question de privilège. J'espère que la question de savoir ce qui a été dit ou n'a pas été dit, ou ce qui s'est réellement passé, pourra continuer à être discutée par le député de Saint-Jean-Est, et peut-être par d'autres députés, d'une autre façon que par un débat en vertu d'une question de privilège.

• (1430)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour déposer les deux documents, afin que les députés puissent tirer leurs propres conclusions?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Deux difficultés se présentent ici. Bien entendu, l'une est que le Règlement ou les usages de la Chambre ne prévoient pas le dépôt de documents par de simples députés, comme l'honorable représentant le propose. Et même si cela se faisait, le député a entendu, comme moi-même, après avoir demandé le consentement unanime, qu'il n'y avait pas consentement unanime; ainsi, cet autre aspect est hypothétique.

Une voix: Qui a dit non?

M. l'Orateur: Le député peut peut-être le vérifier. En ce qui me concerne, et je dois m'en tenir à mon ouïe, il n'y avait pas consentement unanime. Manifestement, la motion ne peut donc pas être présentée.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement pourrait-il, avec le consentement de la Chambre, déposer, aux termes de l'article 41 du Règlement, le projet de règlement du gouvernement afin que la Chambre puisse se faire une opinion sur la question?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes a déjà répondu à cette question.

Une voix: Que cachez-vous?

Questions orales

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE LA RAISON DU RETARD À APPROUVER CERTAINS PROJETS

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Au sujet des projets d'initiatives locales présentés aux fonctionnaires de son ministère depuis le 5 décembre dernier, est-il normal qu'on prenne tant de temps à rendre une décision? Le ministre est-il en mesure de dire pour quelle raison on met tant de temps à donner une réponse?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'aime pas contredire le député, mais je crois que, si on considère les normes du passé—et il ne s'agit que de l'expérience d'une année—l'étude et l'approbation des projets sont plus rapides qu'auparavant. Nous sommes en possession de 14,000 projets, parmi lesquels nous devons choisir ceux que nous pouvons honorer et approuver, et d'un budget de 165 millions de dollars contre des appels qui atteignent les 473 millions. Jusqu'à ce jour, nous avons approuvé des projets d'une valeur de 128 millions de dollars et nous demandons instamment l'approbation des autres projets pouvant relever de l'affectation principale.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre est-il en mesure de dire combien de projets ont été acceptés sur les 17,000 présentés à ce jour?

[Traduction]

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux vous dire présentement, c'est qu'on en a approuvé 4,195.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—QUESTION RELATIVE AU NOMBRE DE PROJETS APPROUVÉS DANS LES CANTONS DE L'EST

[Français]

M. Heward Graftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre peut-il expliquer pourquoi, comparativement à l'an dernier, seulement dans la région des cantons de l'Est de la province de Québec, moins de la moitié des projets ont été approuvés à ce jour?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, qu'on ait approuvé 4,195 demandes sur 14,000, au Canada, indique que l'honorable représentant devrait reconnaître sa chance si la moitié de ses projets ont été approuvés.

M. Graftey: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre une fois de plus pourquoi, dans la région que je représente, seulement la moitié des projets ont été approuvés comparativement à l'an dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être que l'honorable représentant de Brome-Missisquoi. A l'ordre, s'il vous plaît.